Monsieur BERNAD Jean-Marie Fayret 12290-SEGUR

Eleveur bovin Président du syndicat communal de la FDSEA

à Monsieur le Président de la Commission de l'Enquête Publique SCOT LÉVÉZOU

Observations relatives à l'enquête :

Axe I: objectif n°8, concernant le maintien des haies, des bosquets et les cours d'eaux....

Une documentation et une réglementation sont déjà appliquées pour les SNA (Surfaces Non Agricoles) dans la PAC (Politique Agricole Commune)

L'observation des photos aériennes, de 1960 à 2020 sur Géoportail, fait apparaître une très forte croissance des grandes haies et des zones boisées

Il n'y a donc, aucune raison de mettre des contraintes supplémentaires à l'usage des pratiques actuelles.

Objectif n°12:

Le terme « protection » ne doit pas mettre le territoire sous cloche

Nous devons:

- pouvoir réparer les drains défectueux sans aucune autorisation ni déclaration,
- pouvoir nettoyer les têtes de drains aboutissant dans les ruisseaux et curer les fossés de drainage sans autorisation ni déclaration préalables
- pouvoir enlever les eaux superficielles dont la surface asséchée sera inférieure à 1000 m² sans autorisation ni déclaration, ces surfaces étant souvent en milieu des parcelles culturales et induisant toujours des surcoûts de semis et de récoltes.

Axe 1 : objectif 1, positionner le Lévézou......

Nous devons surtout sortir du grand déséquilibre économique résultant de la répartition actuelle des recettes des revenus de l'eau.

Les communes amont et sièges des barrages doivent aussi avoir des retours :

- sur les ressources participatives des centrales électriques en partage avec les communes où l'eau est turbinée
- sur les taxes issues de la vente de l'eau potable au vu de l'évolution des règles environnementales afin d'aider à financer les efforts d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage
 - sur la participation au plan du niveau d'étiage du 15 Juin au 15 Septembre pour permettre le tourisme local
- Le SCOT doit se prononcer sur l'incitation à baisser puis arrêter à terme la fréquentation des véhicules thermiques sur les barrages pour donner une image de tranquillité, de nature préservée et de qualité de l'eau.

Le SCOT doit aborder le problème des déchets ménagers au sein des deux communautés des communes.

Le financement basé sur la taxe foncière n'est pas égalitaire pour les administrés.

L'évolution doit conduire :

- à séparer les déchets fermentescibles pour les composter sur place afin de réduire le poids des ordures et donc diminuer les frais de collecte
- à refonder les tournées de ramassage dans un programme unique englobant les deux communautés des communes.
- mettre en place un système de pesée de la poubelle de chaque foyer, pesée relevée conduisant à réduire la fréquence des ramassages.

L'objectif de cette évolution :

- réduire et optimiser la fréquence du ramassage des poubelles
- faire payer chaque foyer proportionnellement aux déchets évacués.

2

*----

Ma réclamation résulte du fait que j'ai participé activement à l'élaboration du SCOT, en tant que délégué de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

J'ai très nettement ressenti que les acteurs principaux du territoire que sont les agriculteurs, étaient peu représentés, peu écoutés, peu entendus.

L'attitude trop dirigiste de l'Administration, ne laissant pas leur place aux acteurs de terrain dans maintes décisions, risque de conduire à une rupture sociétale.

En clair, nous voulons évoluer vers le respect de l'environnement, mais nous ne voulons pas être conduits par un certain « dogme » écologiste.

Nos positions sont progressistes et de bon sens.

Vivre de leur travail en agriculture reste, pour les paysans, une priorité.

Fait à SÉGUR, le 4 Janvier 2021

BERNAD Jean-Marie

\$10300